

peut paraître positif ou négatif, mais selon l'efficacité qu'elle possède dans la société allemande. Il nous semble que la Confédération allemande, le D.G.B., a réussi à s'imposer dans les principales branches d'activité du pays et qu'elle est un peu partout un partenaire que l'on respecte et que l'on craint, parfois. Il suffit de jeter un coup d'œil dans la presse patronale, pour s'en apercevoir.

Relevons, pour terminer, un aspect de l'activité syndicale qui nous a assez impressionnés : il y a, dans la République Fédérale, plus de 800.000 ouvriers étrangers, italiens, espagnols, turcs, grecs, portugais, etc... Dire que ces ouvriers soient « intégrés », ce serait largement exagéré : ils forment, comme partout ailleurs, des communautés séparées. Mais ce que l'on peut dire avec certitude (et

par opposition à ce qui se passe en Suisse, où les syndicats ont une attitude franchement hostile aux ouvriers étrangers), c'est que, en Allemagne, les syndicats ont fait un très grand effort pour se rapprocher des ouvriers étrangers, pour les intégrer dans le mouvement syndical et pour les protéger contre les abus des patrons et des autorités. Le syndicat de la métallurgie, en particulier, mais pas lui seulement, publie des journaux en italien, en espagnol, etc... organise des cours spéciaux pour les ouvriers étrangers et crée, ainsi, une ambiance qui rend supportable la vie à des hommes et des femmes doublement « aliénés ». Cela, aussi, fait partie de l'ambiance syndicale en Allemagne.

Gérard SANDOZ

## EN ALGÉRIE : Un projet syndicaliste sur le contrôle ouvrier est interdit

*Dans l'Union Régionale des syndicats ouvriers du Grand Alger a été distribué, au début de l'année, un remarquable document ronéotypé, de 34 pages, sous le titre « U.G.T.A. Projet de programme sur le contrôle ouvrier ».*

*Cet écrit tranchait fort heureusement sur la fadeur conventionnelle et creuse de ceux propagés par le parti unique et ses séides. Il était authentiquement ouvrier et syndicaliste. C'est pourquoi il a déplu en haut lieu. A sa dernière réunion, la commission exécutive de l'U.G.T.A. (moribonde et discréditée au point que son mandat a peu de chances d'être renouvelé au Congrès national de fin mars), a jeté l'anathème sur ce document. Elle a même ordonné l'ouverture d'une enquête aux fins de découvrir l'identité de ses auteurs !*

*En effet, Bachir Boumaza, de plus en plus prisonnier des liens dorés de la Coopération, et en passe de devenir l'homme, notamment, des trusts pétroliers, ne pouvait laisser s'exprimer la revendication du contrôle ouvrier dans le secteur privé. N'hésitant pas à démentir le président Ben Bella, qui avait annoncé, il y a quelques mois, une refonte de la loi française sur les comités d'entreprise afin d'instaurer, dans le secteur capitaliste, une cogestion (1), le ministre de l'Economie a fait mettre le holà à ce langage désormais intempes-*

*tif.*

*Dans les milieux de la gauche socialiste du F.L.N. on ne dissimule pas que la cogestion a bel et bien été enterrée par la majorité conservatrice du parti unique, à la veille de la grande réconciliation franco-algérienne sur l'autel du Pétrole.*

*Pour notre part, nous croyons utile de présenter à nos lecteurs quelques extraits d'un document qui honore le syndicalisme révolutionnaire d'Algérie. Désavoué aujourd'hui, il pourrait bien devenir la charte pour laquelle combattront, dans les années qui viennent, le jeune mouvement ouvrier algérien et, à sa tête, les travailleurs de l'industrie n° 1, celle du Pétrole.*

Notre Révolution Socialiste a déjà plus de deux ans. Le fondement de cette révolution est l'autogestion. Si, dans le secteur agricole développé l'autogestion domine par rapport au secteur privé (composé de gros propriétaires algériens), il n'en est pas de même dans l'industrie. Le Congrès de l'Autogestion industrielle de mars 1964 a montré

que ce secteur économique ne concernait que 10 à 15 % de l'industrie nationale, et n'employait que 12.000 à 15.000 ouvriers. Ainsi ces chiffres montrent que 80 % au moins de l'industrie nationale, de même qu'un secteur important de l'agriculture développée (aux mains des capitalistes algériens de la terre), se trouvent encore entre les mains de la bourgeoisie. Ce fait explique que la faible bourgeoisie algérienne (de la terre et de l'industrie), ait les mêmes intérêts de classe que la bourgeoisie industrielle étrangère (en particulier française), largement dominante dans notre secteur industriel...

Nous constatons que malheureusement les capitalistes, dans notre pays, ont continué à bénéficier jusqu'à présent des mêmes possibilités d'exploiter la classe ouvrière que par le passé.

La législation française, toujours en vigueur, le code du travail français, l'organisation du marché libéral capitaliste, l'absence de planification, l'existence du système bancaire capitaliste en dépendance étroite avec la France, l'implantation de trusts et de cartels internationaux considérables dans notre pays, etc., toutes ces conditions font que jusqu'ici, le rapport de forces, dans le secteur industriel, a été défavorable au mouvement ouvrier.

... Notre révolution socialiste a hérité d'un appareil d'Etat dont les lois et les structures étaient conçues, avant l'indépendance, pour protéger les intérêts économiques exclusifs des classes possédantes. Ces classes étaient : la grosse bourgeoisie française, propriétaire de la terre (les colons) et de l'industrie.

Ces possédants étrangers étaient en alliance avec la faible bourgeoisie algérienne, industrielle et agraire, et les gros commerçants algériens. Si les colons sont aujourd'hui éliminés, les autres classes possédantes ne le sont pas encore et elles profitent encore honteusement sur le dos de la révolution, de la protection que les lois et les structures de l'ancien appareil administratif garantissent. Cet héritage, après deux années de révolution socialiste est aujourd'hui devenu trop lourd. Par notre organisation au sein des syndicats, des unions locales et régionales, et au sein des Fédérations ainsi que de la Centrale, il nous appartient de briser cet héritage et de le remplacer par des structures étatiques algériennes, conçues en fonction de notre option fondamentale : le Socialisme, et par une législation entièrement refondue, une législation algérienne de l'économie et du travail.

La contradiction fondamentale de l'actuelle période de transition, contradiction qui explique la plupart de nos difficultés actuelles avec le patronat réside dans ce fait : le nouveau rapport de forces verrait les masses laborieuses jouer de plus en plus un rôle dirigeant dans la conduite des affaires du pays si ce rôle n'était constamment entravé, freiné, limité, par l'héritage juridique de l'époque coloniale.

(1) « En attendant qu'une réglementation nouvelle définisse les attributions et les responsabilités des Comités d'entreprise dans les sociétés privées, le Parti et le gouvernement admettent que l'action syndicale puisse prendre des formes revendicatives et utiliser, si nécessaire, l'arme suprême de la grève. »

Il est vrai que la puissance économique encore très grande des industriels bourgeois et des grosses sociétés dans notre pays, explique qu'au stade actuel de la révolution, les vieilles structures juridiques aient été maintenues et que les structures administratives ne soient pas encore entièrement aux mains des ouvriers et des paysans.

... Nos propositions sur le contrôle ouvrier se présentent, dans la perspective de la refonte totale de la législation et des structures administratives, comme une forme supérieure de la cogestion. C'est pour cela qu'avant même de voir appliquées nos propositions, nous pensons qu'il faudra aussi asséoir le pouvoir politique des masses laborieuses et doter la révolution économique des armes fondamentales qui lui font encore défaut : une législation socialiste de l'économie et du travail, ainsi que la refonte profonde des structures administratives héritées de l'époque coloniale. Une fois ces conditions fondamentales réalisées, alors nous proposons d'instituer le contrôle ouvrier de la production et de la gestion dans tout le pays, par la transformation du comité d'entreprise actuel en conseil ouvrier. C'est alors que nous pourrions lutter efficacement contre le chômage, contre la domination de classe de la bourgeoisie, pour la planification et pour le système économique socialiste.

#### TRANSFORMER

#### LES COMITÉS D'ENTREPRISE EN CONSEILS OUVRIERS

Parallèlement à la législation nouvelle dont l'Assemblée Nationale va doter le pays, nous proposons que les nouvelles structures de gestion au sein des entreprises et sociétés capitalistes prennent la forme des conseils ouvriers. Ce terme de conseil ouvrier est plus conforme à la nouvelle légalité révolutionnaire que nous voulons instaurer, que la vieille dénomination de comité d'entreprise.

1°) Le conseil ouvrier, élu en assemblée générale des travailleurs, à bulletins secrets, sera l'émanation de la section syndicale devant laquelle il sera constamment responsable.

2°) Il sera présidé par le secrétaire de la section syndicale ou à défaut par un travailleur.

3°) Il admettra à ses séances, un représentant du patronat qui pourra avoir une voix délibérative ; les ouvriers étant toujours majoritaires.

4°) Les pouvoirs du conseil ouvrier sont :  
— le contrôle de la production (normes, rythme du travail, procédés de fabrication, etc.),  
— le contrôle de la gestion patronale,  
— la participation à l'élaboration du bilan,  
— la participation à l'élaboration du prix de revient,  
— l'élaboration des études préparatoires au plan, au niveau de l'usine, et l'application impérative du plan national,  
— le contrôle rigoureux du capital et des bénéfices de l'entreprise ou de la société.

5°) Le conseil ouvrier devra également jouer son rôle pour transformer le conseil d'administration des sociétés.

6°) Il organisera une formation professionnelle rationnelle, luttera contre le chômage et les promotions de façade en ayant le contrôle de l'emploi.

#### PROPOSITIONS CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cet organisme devra être transformé de la façon suivante :

1°) Le conseil d'administration devra comprendre 50 % de représentants des ouvriers et 50 % du patronat.

2°) Il sera présidé par un représentant du patronat.

3°) L'expert comptable du conseil ouvrier, présenté par la section syndicale, sera celui du conseil d'administration.

4°) Les commissaires aux comptes employés par le patronat devront fournir au conseil d'administration et au conseil ouvrier, toutes les pièces utiles pour que le contrôle puisse se faire (livre-journal et pièces y afférentes ainsi que le livre de caisse, le livre de banque, et le contrôle du C.C.P.).

5°) Il faut prévoir une refonte profonde de l'institution de l'arbitrage constituée aujourd'hui par le conseil de prud'hommes.

6°) La loi devra prévoir un système de sanctions en cas de refus d'application de ces clauses par le patronat : de l'amende jusqu'à la prison. Après un certain nombre de récidives, ou en cas de sabotage et liquidation de l'économie nationale, la nationalisation sans indemnisation doit pouvoir intervenir, le conseil d'administration (comprenant 50 % d'ouvriers) devenant immédiatement un comité de gestion, et le conseil ouvrier un conseil des travailleurs en attendant les élections. L'avantage de cette formule, c'est que le patronat ne peut pas contraindre les ouvriers au chômage en fermant l'usine sous des prétextes futiles.

#### CONDITIONS POUR L'APPLICATION DU CONTROLE OUVRIER : DES SYNDICATS ET UNE CENTRALE DEMOCRATIQUES

Naturellement, ces propositions, dont tous les ouvriers et les paysans pauvres saisissent l'importance, ne pourront entrer dans la pratique que si les ouvriers sont puissamment secondés, non seulement par leurs syndicats, fédérations, Unions régionales et locales, mais aussi par la direction de l'U.G.T.A. elle-même. Ces propositions sont aussi faites dans la perspective de la préparation du deuxième congrès de la centrale qui doit être un succès éclatant pour le triomphe du mouvement ouvrier algérien.

L'existence du nouveau rapport de forces, fait décisif de la période actuelle, ne permettra pas à toutes les forces obscures, aux opportunistes infiltrés dans l'appareil d'Etat, de vouloir imposer des décisions et des hommes contraires à la volonté de l'immense majorité des travailleurs. Le couronnement de la lutte que les travailleurs ont engagé depuis l'indépendance grâce à leurs syndicats devra donc être couronné par un véritable congrès de la centrale U.G.T.A.

C'est d'ailleurs ce que le président de la République, le frère Ahmed Ben Bella a reconnu lui-même, lorsqu'il a déclaré le 18 juin dernier au premier congrès national de la fédération des cheminots : « Il est de mon devoir de dire aussi que l'un des moyens pour sauvegarder les acquis de la révolution, c'est un syndicalisme vivant, réellement vigoureux, démocratique, dans le cadre que nous nous sommes choisis. » Et le président a, plus loin, bien précisé : « Aussi est-il de mon devoir de vous dire que nous faisons confiance au syndicalisme, sans aucune immixtion : il ne peut y avoir d'immixtion, puisque les travailleurs sont des militants, il ne peut y avoir d'immixtion du parti puisque la majeure partie de ces syndicalistes ont lutté durant la guerre de libération, ont pris part à une action de tous les jours et ont montré qu'ils étaient les meilleurs Algériens. »

Les différents congrès fédéraux qui se sont succédé depuis le congrès-pilote des cheminots ont aussi montré que la démocratie syndicale avait régné lors de ces assises. Les cadres et les délégués de la base entendent la faire régner également au prochain congrès de la centrale, élire leurs dirigeants à tous les échelons, afin de couronner réellement les grandes victoires remportées jusqu'à présent.

Nous proposons donc que le congrès de la centrale discute complètement nos propositions sur le contrôle ouvrier de la production et de la gestion, et que la nouvelle direction de la centrale qui aura la confiance de l'immense majorité des travailleurs algériens, prennent toutes les dispositions pour faire entrer dans les faits le meilleur de nos propositions.